

# 2020 mag

Juillet 2019

# #40

Le magazine de la Communauté de  
Communes de l'Argonne Ardennaise



Contrat Local de Santé :  
le territoire en action p.4

# Sommaire

## Vie institutionnelle

Réforme du système de santé :  
les élus interpellent le Gouvernement

## Vie du territoire

Deux nouveaux outils en faveur de la qualité de vie  
sur le territoire

Les MSAP battent des records de fréquentation !

## Économie

Un nouveau dispositif pour soutenir les projets  
immobiliers des entreprises du territoire

Ardennes Développement : un partenaire pour votre business

## Associations

Bénévoles : formez-vous avec « le Mouvement Associatif »

## Programme LEADER

Une nouvelle aide au développement  
des hébergements touristiques

Trois nouveaux projets soutenus grâce aux fonds européens

## Tourisme

Visites guidées à la découverte du patrimoine vouzinois

Un Guide du Routard dédié à l'Ardenne

Vos billets à prix réduit à l'Office de Tourisme

L'Ardenne s'affiche en grand pour attirer les touristes

Premières naissances de louveteaux arctiques

## Environnement

Découverte des sites Natura 2000 : ça continue !

Les sites Natura 2000 : bien surveiller pour bien protéger

« Ma Haie pour les hérissons » : tous impliqués !

Comprendre sa facture d'enlèvement des ordures ménagères

## Habitat

Amélioration de l'habitat : les aides de l'Argonne Ardennaise

p.3

p.3

p.4-5

p.4

p.5

p.6-7

p.6

p.7

p.8

p.8

p.8-9

p.8

p.9

p.10-11

p.10

p.10

p.11

p.11

p.12

p.13-18

p.13

p.14

p.15

p.16

p.19

p.19

Les actualités des services et du territoire, c'est sur

[www.argonne-ardennaise.fr](http://www.argonne-ardennaise.fr)

et

 @argonne.ardennaise

2C2A mag' est édité par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise  
44-46 rue du Chemin Salé - 08400 VOZUIERS - Tél. 03 24 30 23 94 - 2c2a.com

Directeur de publication : Francis Signoret, Président

Rédaction, mise en page : Lorraine Schulz Taverne, chargée de communication

Crédits photos : 2C2A, sauf mention - Impression : Imprimerie Félix (Vouziers)

Tirage : 9 300 ex. - Diffusion : Travail-Partage - ISSN : n° 2260-3190

# Édito

Il en va de l'Argonne Ardennaise comme des autres territoires ruraux : ils sont victimes de l'image caricaturale de la campagne où il ne se passe rien, où l'on croise plus de vaches que d'habitants et désertés de leurs services.

Pourtant, ceux qui prennent la peine de venir constater sur place peuvent témoigner qu'il n'en est rien ! Services administratifs, commerces, vie culturelle, tourisme, environnement... tout est réuni pour assurer cette qualité de vie que l'on nous envie tant.

Il existe, bien sûr, des axes de progression. Je pense notamment à la problématique de la désertification médicale qui ne nous épargne pas. Les élus se sont saisis de cette thématique depuis quelques années et les efforts fournis voient leur concrétisation. Récemment, le Contrat Local de Santé a été signé, engageant de nombreuses actions, dont l'aménagement de 2 maisons de santé pluri-professionnelles.

Sur ces sujets essentiels pour les habitants du territoire, la Communauté de Communes joue son rôle en permettant la mise en œuvre d'une politique ambitieuse d'aménagement territorial.

*Je vous souhaite une bonne lecture !*

**Francis SIGNORET,**

Président de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise



© Photo : Jonathan PREFAUT

## Réforme du système de santé : les élus de l'Argonne Ardennaise interpellent le Gouvernement

Dans le cadre de la réforme nationale « Ma Santé 2022 », les élus du territoire ont voté en Conseil Communautaire, le 12 juin dernier, l'envoi au Gouvernement d'une liste de huit enjeux rédigée par l'Association des Maires de France (AMF), dont certains sont spécifiques aux territoires ruraux.

Cette décision s'est prise sur la base de constats, à la fois nationaux et locaux, recouvrant plusieurs thématiques :

- premièrement, les problématiques de difficulté d'accès aux soins et des inquiétudes qu'elles suscitent dans la population;
- ensuite, le manque de concertation avec les élus et collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médicaux-sociaux, les acteurs de santé et les citoyens eux-mêmes;
- enfin, le caractère technocratique des décisions prises à un niveau national et qui ne tiennent pas compte des réalités locales.

La finalité de cette démarche est bien de réaffirmer les grands principes et valeurs républicaines qui doivent guider l'évolution du système de santé : assurer l'égalité des soins pour tous, sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale.

Ainsi, le Conseil communautaire de l'Argonne Ardennaise a autorisé le Président de l'AMF à intervenir en son nom auprès du Président de la République, du Premier Ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'État pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national. Une démarche déjà mise en pratique sur notre territoire avec la signature du Contrat Local de Santé le 25 avril dernier (voir article page suivante).



### *Enjeux identifiés par l'AMF*

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité (en particulier en zone périurbaine et rurale) adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

### Deux nouveaux outils en faveur de la qualité de vie sur le territoire

**Le 25 avril dernier, le Président de la Communauté de communes et les représentants des différents partenaires procédaient à la signature du Contrat Local de Santé de l'Argonne Ardennaise et de la Charte avec les Familles.**

Fil rouge du projet de territoire défendu par les élus de l'intercommunalité, le maintien de la population en Argonne Ardennaise passe notamment par une offre de santé adaptée et un accès de proximité aux services.

#### Le Contrat Local de Santé (CLS)

Véritable outil de proximité, le CLS décline les priorités du Projet Régional de Santé en les adaptant aux besoins du territoire et en articulation avec l'offre de soins existante.

Afin de le rédiger au plus près des besoins locaux définis lors de la phase de diagnostic, les acteurs médicaux, médico-sociaux, associatifs, administratifs, éducatifs, mutualistes... ont été impliqués dès le début du projet.

Les groupes de travail ont permis de définir 6 thématiques prioritaires pour le territoire :

1. Promouvoir le maintien à domicile des personnes âgées.
2. Développer une mobilisation sociale favorable à la santé des habitants du territoire.
3. Améliorer l'accès aux droits de santé et aux soins.
4. Favoriser la pratique de l'activité physique, notamment chez les jeunes.
5. Développer le soutien social des personnes en situation d'exclusion et de discrimination.



6. Soutenir l'adoption de comportements favorables à la santé de tous les habitants et notamment des enfants.

La signature de ce CLS par la Communauté de communes, la Préfecture, la Région, le Département, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole et l'Éducation Nationale est le point d'étape qui va permettre la mise en œuvre de la trentaine d'actions inscrites au Contrat.

En outre, la Communauté de communes a pris les compétences nécessaires à la structuration de l'offre : «animation, coordination du CLS» et création et gestion de maisons de santé pluri-professionnelles.

#### La charte "Avec les Familles"

L'Argonne Ardennaise a également contractualisé avec la MSA Marne Ardennes Meuse et les maires des 22 communes du

bassin de vie de Buzancy (environ 2 200 habitants). Cet outil méthodologique consiste en un accompagnement sur 3 ans des agents de la MSA, ainsi qu'un soutien financier pour développer l'accès aux services, créer du lien social, construire des réseaux d'entraide, développer la citoyenneté... afin de faciliter le quotidien et d'améliorer le cadre de vie des familles.

#### Un agent de coordination

Afin de mettre en œuvre le CLS et de coordonner la charte «Avec les Familles», Romane QUIL, jeune titulaire d'un master Interventions et Développement social, vient d'arriver au sein de l'équipe intercommunale.

Ces engagements témoignent d'un travail collectif du territoire dans le but commun de solidifier et densifier le maillage existant, au service des habitants de l'Argonne Ardennaise.

LA COMCOM PRÉSENTE À LA JOURNÉE DE L'INSTALLATION EN MÉDECINE LIBÉRALE (REIMS, LE 6 JUIN 2019)

Karine ODIENNE, Directrice générale adjointe, Vincent FLEURY, maire de Monthois et le Dr REMOLEUR, médecin généraliste à Monthois, étaient présents à l'espace rencontre de la Faculté de médecine afin de présenter le territoire de l'Argonne Ardennaise et ses atouts aux praticiens. Madame ODIENNE a assisté notamment à un atelier sur l'installation des professionnels de santé en milieu rural, ce qui a permis de mieux cibler les attentes des jeunes médecins et de travailler à leur proposer des conditions de travail attractives dans l'espace intercommunal.

## Les MSAP battent des records de fréquentation !

Les Maisons de services au public (fixe et itinérante) ont connu des records d'affluence et d'actes réalisés en 2018.



### L'année 2018 des MSAP en chiffres

- Embauche d'un **agent** supplémentaire.
- **2 356** personnes accueillies (+ 41,6 %) et **2 959** actes réalisés à Vouziers.
- **97** rendez-vous **délocalisés** à la demande, soit le double de 2017.
- **204** visites par mois en moyenne.
- **12** jours de **formation et/ou d'information** cumulés pour les 2 animatrices.
- Coût du service: **38 442 €**.

L'objectif de ce service est de réduire les inégalités, sociales et territoriales, d'accès aux services pour la population de notre territoire rural, en mettant en place un maillage pertinent. L'atteinte de cet objectif est en bonne voie puisque les usagers des MSAP sont issus de 67 communes de l'Argonne Ardennaise (sur les 95 que compte le territoire) et de 16 communes hors intercommunalité.

Le service est en tout cas bien connu des habitants, notamment grâce à un très bon réseau de prescripteurs et des partenariats institutionnels de qualité.

#### AU CPR À VOUZIERS

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 - 17h00

#### SERVICE ITINÉRANT (À LA DEMANDE)

Du lundi au vendredi de 13h00 à 17h00

Claudie TURK - Céline LALANDE

Tél. 03 24 30 47 67

### Mobil'Argonne se met en route

Dans le numéro de janvier du 2C2A Mag', nous vous faisons part du bouquet de solutions mobilité « Mobil'Argonne » pour lequel la Communauté de communes est lauréate au titre de l'appel à projet « Territoires d'expérimentation de Nouvelles Mobilités Durables ».

Ce bouquet prévoyait notamment la mise en place d'un réseau d'auto-stop sécurisé et organisé avec la société REZO POUCE. Le conventionnement de finalisation avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et les premières actions devraient débuter en septembre 2019, pour un déploiement progressif des points d'arrêt REZO POUCE au printemps 2020.

### Mieux comprendre l'AVC pour une meilleure prise en charge

Les 10 et 11 octobre prochains se tiendra le premier symposium de France AVC dans le Grand Est à Charleville-Mézières. La journée du 10/10 sera consacrée à des conférences ouvertes au grand public à des fins de sensibilisation des problématiques liées aux AVC : détection, prise en charge et soins de suite. Ces conférences auront lieu de 16h00 à 20h30 à l'Hôtel de ville de Mézières.

La Communauté de communes a accordé une subvention dans le cadre de ces journées.

## Contre le cancer du sein : le dépistage !

Le dépistage s'adresse à toutes les femmes, de 50 à 74 ans, sans facteur de risque particulier. Dès 50 ans, la mammographie est recommandée **tous les 2 ans**. Vous serez invitée par courrier à réaliser ces examens. Un dépistage de qualité : toutes les mammographies jugées normales sont systématiquement relues par un second radiologue.

**Ces examens sont pris en charge à 100% sans avance de frais.**

Contact : **Société Ardennaise de Cancérologie**

6 avenue Forest, 08000 Charleville-Mézières  
Tel.: 03.24.59.27.09 - Mail : contact@sac08.fr

**DÉPISTAGE  
DESCANCERS**  
Centre de coordination  
Grand-Est

## Un nouveau dispositif pour soutenir les projets immobiliers d'envergure des entreprises du territoire

Une aide financière de la Communauté de communes va permettre aux entreprises du territoire, ou celles qui voudraient s'y installer, de maintenir ou de développer leur activité économique en Argonne Ardennaise. Le lancement est prévu en septembre.



©Photo : jammo028/Freepik

### Pourquoi soutenir les projets immobiliers d'envergure ?

Plusieurs constats propres à notre territoire sont venus étayer les travaux des élus sur ce sujet :

1. Il existe un déséquilibre d'attractivité financière (financements ou prêts accordés aux entreprises) entre l'Argonne Ardennaise et les territoires voisins, comme les grands pôles urbains.
2. Le parc immobilier professionnel est globalement assez vétuste.
3. Le développement vient presque exclusivement du territoire lui-même.
4. Les aides existantes sont centrées sur la productivité et non sur l'immobilier.

C'est pourquoi, en mettant en place un dispositif de soutien aux projets d'envergure en matière d'immobilier d'entreprises, la Communauté de communes vise à renforcer l'ancrage local des plus grosses entreprises employeuses du territoire et améliorer l'attractivité du territoire pour d'éventuels projets exogènes.

### Qui pourra bénéficier de ce dispositif ?

Les personnes physiques ou morales de droit privé justifiant d'une inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers (forme juridique PME au sens de l'Union Européenne), à jour de leurs obligations fiscales et sociales, exerçant à titre principal une activité de production ou de services.

Elles devront également remplir les critères suivants :

- Avoir un effectif salarié de plus de 5 personnes travaillant de manière effective sur le territoire de l'Argonne Ardennaise
- Avoir démarré l'activité sur le territoire depuis plus de 5 ans
- Avoir un chiffre d'affaires inférieur à 5 M €

**OU**

Avoir un projet de création de plus de 5 emplois pérennes implantés géographiquement sur le territoire de l'Argonne Arden-

naise dans les deux années qui suivent la réalisation de l'investissement.

A titre exceptionnel, des projets portés par des structures ne respectant pas les critères précités pourront être étudiés dans l'hypothèse où les projets auraient un impact significatif en matière d'emplois ou seraient considérés comme structurants pour le territoire.

**Attention :** Les commerces de proximité, les pharmacies, les professions libérales, les activités paramédicales et d'optique, les activités bancaires et d'assurances, ainsi que celles liées au tourisme, les activités de négoce et de grande distribution ne pourront prétendre à ce dispositif.

### Quels projets pourront être subventionnés ?

Les investissements immobiliers nécessaires au maintien ou au développement de l'activité, hors acquisition de terrains. Les investissements productifs seront inéligibles.

Les travaux réalisés par l'entre-

prise elle-même seront en principe exclus. Néanmoins, dans l'hypothèse où l'entreprise exercerait une activité propre à un ou des corps de métiers liés au secteur du Bâtiment, les achats de matériaux et fournitures nécessaires à la réalisation des travaux relatifs à ce ou ces corps de métiers pourront être pris en compte.

L'investissement ne devra pas avoir été engagé ou réalisé pré-

ablement à la demande.

#### Les dépenses éligibles :

- Travaux, aménagements, modernisation et réhabilitation des locaux professionnels.
- Frais d'études et autres dépenses connexes à l'investissement immobilier.

#### Nature et montant de l'aide

Il s'agira d'une subvention, pour la section des investissements, à un taux de 7% des dépenses

éligibles. Son plancher d'intervention sera de 10 000€ et le plafond de 50 000€.

Pour toute demande d'information, contactez le pôle Développement de la Communauté de communes.

#### Contactez-nous !

Germain HERBINET  
Animateur économique  
07 85 33 11 72 - 03 24 30 27 85  
g.herbinet@2c2a.com

## Ardennes Développement : un partenaire pour votre business

Depuis sa création en 2014, ses principales missions se concentrent sur le développement endogène du territoire départemental, en collaboration avec les acteurs économiques et institutionnels.

« Ardennes développement » a pour mission principale d'accompagner les entreprises employeuses du territoire de l'Argonne Ardennaise, et plus

particulièrement les entreprises de l'Industrie et des Services à l'Industrie.

Elle remplit également des missions de prospection et d'implantation d'entreprises, de communication et d'animation territoriale et enfin de prospective économique.

En tant qu'adhérente et membre fondateur, la communauté de communes de l'Argonne Ar-



dennaise soutient l'agence de développement économique du département « Ardennes Développement » et contribue au développement de ses activités.

Plus d'infos : [www.ardennes-developpement.com](http://www.ardennes-developpement.com)



### Vous avez un projet de rénovation de votre local commercial ? Vous envisagez d'embellir la façade de votre magasin ? Son mobilier ?

Le dispositif d'ACcompagnement des COmmences en milieu Rural (ACCOR) vous permet, sous certaines conditions, de bénéficier d'une subvention d'investissement à hauteur de 45% et dans la limite de 15 000€. Un taux bonifié de 60% peut être appliqué uniquement en cas de rénovation complète, pour laquelle le plafond passe à 17 500€.

Envie d'en savoir plus ? Renseignez-vous auprès du pôle développement de la Communauté de Communes, **AVANT** la réalisation des investissements.

Germain HERBINET - Animateur économique  
07 85 33 11 72 - 03 24 30 27 85 - g.herbinet@2c2a.com

 L'investissement ne doit pas avoir été engagé ou réalisé préalablement à la demande.



### Bénévoles, formez-vous avec “ Le Mouvement Associatif “ !

Comme en 2018, le Mouvement Associatif de Champagne-Ardenne propose un programme de montée en compétences à destination des bénévoles associatifs de toute la région. Cette année, la Communauté de communes accueille 7 journées de formation sur 5 thématiques.

L'objectif de ces journées est de permettre aux bénévoles de mieux s'impliquer dans les associations, de faciliter la prise de responsabilité et de valoriser l'engagement bénévole et citoyen.

Quatre sessions ont déjà eu lieu, rassemblant 12 personnes à chaque séance.

#### Trois nouveaux modules à la rentrée de septembre 2019

Comprendre l'organisation institutionnelle et l'impact sur mon association. Les différents partenaires publics des associations : les collectivités territoriales et les structures d'État, organisation, compétences et fonctionnement. Les différents modes de relation avec les associations. DATE : mardi 10/09 de 9h30 à 16h30. Inscriptions : URIOPSS Champagne-Ardenne 03 26 85 14 51 l.ardoise@uriopss-grandest.fr



#### Le numérique au service du projet : quels outils ? Quels usages ?

La place des outils numériques dans les associations. Présentation des outils les plus utilisés : messagerie électronique, réseaux sociaux, outil newsletter, sondages en ligne, échanges, banque d'images gratuites... DATE : samedi 12/10 de 9h à 17h - 06 62 51 97 46 j.tricomi@debrouillonet.org

#### L'outil informatique au service de l'association.

Comprendre les concepts de base de la micro-informatique, élaboration de

documents avec le traitement de texte et réalisation de tableaux et de graphiques. DATE : samedi 19/10 de 9h à 18h. Inscriptions : Les petits débrouillards 06 62 51 97 46 j.tricomi@debrouillonet.org

L'ensemble du programme est gratuit, pris en charge par la région Grand Est.

Le catalogue complet des formations est disponible sur le site de l'Argonne Ardennaise.

#### Contactez-nous !

Laurent SCHEFFER  
Coordinateur Vie Associative  
associations@2c2a.com  
03 24 30 23 94

## LEADER

### Une nouvelle aide au développement des hébergements touristiques

Ce nouveau projet vise à structurer, enrichir et diversifier l'offre touristique, afin d'attirer de nouvelles clientèles sur notre territoire.

Le Groupe d'Action Locale (GAL) et la Communauté de Communes ont travaillé ensemble à la mise en place d'un dispositif d'aide communautaire en direction des projets d'hébergement touristique, afin de re-dynamiser l'offre du territoire.

Répondant à la fois aux objectifs du programme LEADER et à ceux du projet de territoire, le règlement commun du dispositif vise l'atteinte de deux principaux enjeux :

- renouveler, valoriser et moderniser l'offre existante,
- développer une nouvelle offre sur le territoire.

En pratique, les projets de création, d'amélioration et d'extension d'hébergements (gîtes, hôtels, campings, hébergements

insolites...) pourront prétendre à une aide financière, représentant au maximum 50% des dépenses éligibles et plafonnée à 50 000€.

La formalisation d'une convention est en cours avec la région Grand Est pour ce nouveau dispositif.

Pour tout renseignement, contactez la chargée de mission LEADER (coordonnées en page suivante).



## Trois nouveaux projets soutenus grâce aux fonds européens

Le Groupe d'Action Locale (GAL) de l'Argonne Ardennaise a rendu un avis favorable pour ces nouveaux projets, qui ont comme point commun le commerce de proximité en milieu rural.



©Photo : rawpixel.com/Freeplik

### « Mes courses en ligne »

Porteur : Association départementale d'aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap des Ardennes (ADAPAH)

Fiche action : Bien vieillir

Descriptif : L'ADAPAH des Ardennes souhaite proposer un service de courses en ligne, coordonné par les aides à domicile, afin de permettre aux séniors de l'Argonne Ardennaise de découvrir les achats sur internet et de continuer à maîtriser leurs courses et leurs choix nutritionnels, même lorsque leur autonomie diminue.



©Photo : Julien Sain Sevvin - Drive Fermier

### « Mise en place d'un drive fermier »

Porteur : Association Cœurs fermiers d'Argonne

Fiche action : Économie

Descriptif : Les objectifs de l'association sont de maintenir une offre de proximité, développer la vente directe et dynamiser le réseau de producteurs et commerçants. Afin d'atteindre ces objectifs, l'association a mis en place un drive fermier. Vous pouvez faire vos achats via le site <http://www.drive-fermier.fr/vouzier/> et venir les récupérer auprès des agriculteurs membres de l'association tous les jeudis, rue des artisans à Vouziers.



©Photo : pxhere.com

### « Travaux d'aménagement d'un magasin de boulangerie et rénovation de l'ancien fournil »

Porteur : Commune de Machault

Fiche action : Économie

Descriptif : À la suite de la fermeture de l'ancienne boulangerie, le conseil municipal souhaite tout mettre en œuvre pour réinstaller un artisan boulanger afin de maintenir un service de proximité. Le projet est d'aménager le magasin et de réhabiliter l'ancien fournil.

### Contactez-nous !

Coline DALIMIER  
Chargée de mission LEADER  
03 24 30 23 94  
[leader@2c2a.com](mailto:leader@2c2a.com)



## LE PROGRAMME LEADER

La première convention relative à l'attribution d'une subvention LEADER en Argonne Ardennaise a été signée en mars 2019 entre le Biron Nautic Club, le GAL, la Communauté de Communes et la Région.

Cette étape importante dans la vie du programme était très attendue par le GAL et les porteurs de projet. Elle a été rendue possible grâce notamment aux réponses apportées en fin d'année 2018 et début d'année 2019 par la région Grand Est aux nombreux blocages connus par le programme LEADER depuis sa mise en place.

L'année 2019 s'annonce donc comme une année favorable pour le programme LEADER de Champagne Ardennaise et donc de l'Argonne Ardennaise. N'hésitez pas à venir vous renseigner des possibilités d'accompagnement et de financement auprès de l'équipe LEADER du GAL de l'Argonne Ardennaise.

## Visites guidées à la découverte du patrimoine de Vouziers

L'Office de Tourisme Argonne en Ardenne vous donne RDV les jeudis 11 juillet, 1<sup>er</sup>, 8, 22 et 29 août à 14 h pour des visites commentées de la ville de Vouziers. Au programme : histoire et architecture.

Les visites dureront environ 1h30 et seront accessibles aux adultes comme aux enfants (parcours 2,2 km).

Tarif : 3€/personne - gratuit pour les moins de 13 ans (15 participants maximum).

Réservation auprès de l'Office

de Tourisme Argonne en Ardenne, ouvert du lundi au samedi (10h-12h30 et 13h30-18h).



www.argonne-en-ardenne.fr  
03 24 71 97 57

@destination.argonne.ardenne



## Un Guide du Routard dédié à l'Ardenne



Un guide touristique d'envergure nationale dédié à notre région, c'est très bon signe ! C'est le fruit d'un travail mené par les acteurs touristiques des Ardennes française, belge et luxembourgeoise, autour de la destination transfrontalière dont ils assurent la promotion collectivement.

Sur 270 pages, le Routard présente les points d'intérêt, les

sites de visite, les curiosités et tout le patrimoine à découvrir. Le guide propose également des idées de circuits, dont un programme de 2 jours en 10 étapes en Argonne et dans le Rethélois.

Le Guide du Routard Ardenne est en vente en librairies, grandes surfaces et à l'Office de Tourisme Argonne en Ardenne à Vouziers (12,50€).

## Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2019 - Argonne en Ardenne

L'Office de Tourisme et Cynthia DORMEYER vous présentent

### Pioupiou & moi

PARCOURS STREET-ART  
Vouziers, Boul't-aux-Bois, Olizy-Primat...

EXPOSITION  
à l'Office de Tourisme

CONCOURS  
Facebook et Instagram

1. Photographiez une œuvre de **Cynthia DORMEYER**
2. Publiez-la sur Facebook ou sur Instagram avec le **#Pioupiouetmoi** (en mode public)

*Psitt : soyez créatifs...  
Il y a des lots à gagner !*



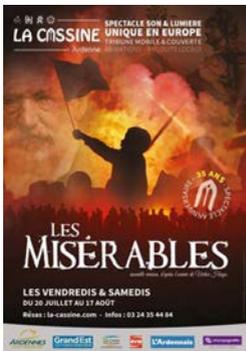
Infos et règlement :  
OFFICE DE TOURISME - ARGONNE EN ARDENNE  
10 place Carnot à VOUZIERS

Tél. 03 24 71 95 57  
argonne-en-ardenne.fr



## Vos billets à prix réduit à l'Office de Tourisme

Pas besoin d'aller bien loin pour réserver vos sorties de l'été : l'Office de Tourisme de Vouziers vous propose d'acheter vos billets à tarif préférentiel !



### Son et lumière à La Cassine Les Misérables

Les vendredis et samedis, du 20 juillet au 17 août

Pour ses 35 ans, La Cassine vous propose de redécouvrir le spectacle son et lumière « Les Misérables », chef d'œuvre déjà joué en 2006/2007. Nouveaux décors, nouveaux costumes, nouvelle mise en scène pour une soirée riche en surprises ! Informations sur [www.la-cassine.com](http://www.la-cassine.com) et auprès de l'Office de Tourisme Argonne en Ardenne.



### Festival Cabaret Vert

Du 22 au 25 août à Charleville-Mézières

Immanquable rendez-vous des festivaliers, le Cabaret Vert est devenu une étape incontournable dans la tournée des festivals de l'été. Il mêle développement

durable, artistes internationaux et gastronomie locale. Ne ratez pas non plus l'Espace BD ! Retrouvez toute la programmation sur le site officiel : [www.cabaretvert.com](http://www.cabaretvert.com) et auprès de l'Office de Tourisme Argonne en Ardenne.

Cet été, l'Office de Tourisme Argonne en Ardenne est ouvert du lundi au samedi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h. RDV 10 place Carnot à VOUZIERS - tél. 03 24 71 97 57 - [www.argonne-en-ardenne.fr](http://www.argonne-en-ardenne.fr)

Pass journée : jeudi 49€ / vendredi 39€ / samedi 39€ / dimanche 15€  
 Pass 3 jours : 79€  
 Pass 4 jours : 119€  
 Pass camping : 15€

### C'est dit !

« Cet été encore, l'Argonne Ardennaise montre tous les atouts d'une grande destination touristique, par la qualité de son accueil et de ses animations. Une qualité reconnue de ses habitants qui en sont les premiers bénéficiaires et ambassadeurs. »

**Jacques BOUILLON,**

Président de la Commission Tourisme et Communication à la Communauté de Communes

## L'Ardenne s'affiche en grand pour attirer les touristes !

Dans le cadre du Pacte de Destination Ardenne financé par la région Grand-Est, l'Agence Régionale du Tourisme s'est associée avec l'Agence de Développement Touristique des Ardennes pour organiser une vaste campagne de promotion de notre région.

Sur 3 mois, des millions d'habitants de la région parisienne, de Lille, Bruxelles, Liège, Reims et du Nord-Est ont pu être séduits par le cadre naturel, les activités, le patrimoine et les sites phares de notre département.

Le Parc Argonne Découverte s'est impliqué dans cette opé-



© Région Grand Est

ration qui lui a permis, à budget constant, de doubler la campagne d'affichage qui était prévue pour mettre en avant l'arrivée des loups arctiques.

Le 15 juin, le site accueillait l'ensemble des acteurs touristiques

ainsi que le Président de la Région Jean ROTTNER pour la signature officielle du Pacte de Destination Ardenne. Il avait été choisi comme site emblématique du développement touristique du département.

### Premières naissances de louveteaux arctiques !

**Les deux adultes arrivés en début d'année ont donné naissance à des petits, mi-mai ! De quoi susciter encore plus l'intérêt des très nombreux visiteurs.**

Yéti et Amande se plaisent dans les bois d'Olizy-Primat, et se plaisent tout court ! Arrivés début janvier pour créer une nouvelle meute, ces 2 loups arctiques se sont accouplés dès le mois de mars. 63 jours plus tard, la femelle âgée de 2 ans investissait la tanière creusée par le mâle, âgé pour sa part de 4 ans.

Mi-juin, les jeunes louveteaux faisaient l'objet d'une intervention vétérinaire : contrôle de chacun, pesée, identification par puce électronique et application de vermifuge. Les médias régio-



naux étaient conviés afin de réaliser de superbes images de la nouvelle famille, qui constitue désormais une véritable meute.

Les premières semaines, ils se sont fait discrets, fréquentant surtout la tanière et se protégeant de la canicule.

Depuis, les louveteaux font leurs premiers pas en-dehors de la tanière, et apprennent beaucoup au contact de leurs parents. Un spectacle passionnant pour les visiteurs du Parc Argonne Découverte, et qui fait le buzz sur les réseaux sociaux !

### Nouveauté : une billetterie en ligne

Le site internet du Parc Argonne Découverte propose désormais une billetterie en ligne avec paiement sécurisé. Elle vous permet de réserver vos e-billets avec QR code, ou de commander des bons cadeaux à offrir à vos proches. Les billets « journée » sont proposés, mais aussi des formules « journée + repas », des pass illimités... Tous sont valables 1 an. [www.parc-argonne-decouverte.fr](http://www.parc-argonne-decouverte.fr)



**Parc Argonne Découverte**  
RD 946 - 08250 OLIZY-PRIMAT  
Tél. 03 24 710 738  
[www.parc-argonne-decouverte.fr](http://www.parc-argonne-decouverte.fr)  
f t i y

#### LE CHIFFRE

*Plus de 19 000 personnes ont visité le Parc entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mai, soit une hausse de +61 % par rapport à la même période en 2018, qui était déjà l'une des plus belles saisons de notre Parc animalier et de loisirs.*

*Avec les naissances de louveteaux, l'été promet d'être animé !*

## Vous avez trouvé un animal sauvage blessé ou en détresse ?

Tout d'abord, appelez au plus vite le Centre de Soins de la faune sauvage, qui fait partie intégrante du Parc Argonne Découverte. Téléphonnez au 03 24 710 738, afin que nous vous donnions des conseils adaptés à son espèce, son âge et son état de santé apparent. Si son état nécessite des soins, l'animal sera pris en charge par les soigneurs animaliers.

Vous trouverez des conseils sur ce qu'il vaut mieux faire et ne pas faire sur le site internet du Parc Argonne Découverte, rubrique « Centre de Soins »

## Natura 2000

### Découverte des sites Natura 2000 : ça continue !

En mai, 68 personnes ont participé aux 4 premières sorties organisées par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise avec ses partenaires : le Regroupement des Naturalistes Ardennais et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne. Parmi eux, on comptait quelques enfants.

Avec les conseils des spécialistes, ils ont pu observer le Courlis cendré, la Cigogne blanche, l'Hirondelle de rivage, le Martin pêcheur, la Pie-Grièche écorcheur et le Milan noir en Vallée de l'Aisne ; le Machaon, le Cuivré, le Citron, et de multiples petits argus dans les prairies humides d'Autry ; ou encore la Stel-laire des marais, la Potentille des Marais, le Saule rampant, dans le Marais de Germont.



Il reste quelques places pour les sorties familiales organisées en Argonne Ardennaise cet été :

- Mercredi 17 juillet à 9h30 à AUTRY : Randonnée découverte (9 km, au départ du camping)
- Mercredi 31 juillet à 9h30 à BAIRON : Randonnée découverte (9 km, au départ du camping)
- Samedi 31 août à 20h à AMBLY-FLEURY : La nuit de la chauve-souris - **DERNIÈRES PLACES** -

**Sorties gratuites, mais places limitées !**

Inscription obligatoire auprès d'Aurélien MUSU : 03 24 71 59 93 ou 06 37 73 33 18.

©Photo : Bruno GILQUIN



L'animation des 6 sites Natura 2000 de la 2C2A est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Champagne-Ardenne avec le FEDER



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST

### Contactez-nous !

Aurélien MUSU  
Coordinateur Natura 2000  
03 24 71 59 93  
06 37 73 33 18

## Les sites Natura 2000 : bien surveiller pour bien protéger

La Communauté de Communes et ses partenaires assurent un suivi régulier des 6 zones présentes sur le territoire. Ces études permettent de comprendre l'impact des activités humaines sur ces milieux et d'ajuster les mesures nécessaires à leur préservation.

### Qu'est-ce qu'un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire ?

Dans le cadre de l'animation du réseau Natura 2000, l'Argonne Ardennaise a en charge, entre autres, le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire des sites présents sur son territoire. Un habitat ou une espèce est dit « d'intérêt communautaire » s'il est classé dans l'une des deux directives qui fondent le réseau Natura 2000 : la Directive « Habitats - Faune - Flore » ou la Directive « Oiseaux ».

Le but de ces suivis est de rendre compte de l'état de conservation des habitats et espèces auprès de l'État français et de la Commission européenne. Ces suivis permettent également de mesurer l'efficacité des mesures de gestion mises en place et, au besoin, de les réorienter pour qu'elles soient d'une meilleure efficacité au vu des objectifs fixés.

### L'exemple des prairies de la vallée de l'Aisne

Cette année, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne Ardenne, a été missionné pour suivre ces habitats sur plusieurs sites Natura 2000, dont le site 53 « Prairies de la vallée de l'Aisne ». Le suivi est en grande partie concentré sur l'étude des milieux prairiaux, car ce sont les plus répandus. Les enjeux de conservation reposent principalement sur le devenir des prai-



Suivi d'une prairie à Vouziers le 16 mai 2019

ries remarquables, aujourd'hui menacées, et pour lesquelles la diversité des espèces florales est très sensible à toute évolution des pratiques agricoles (aménagement, fauche, pâturage...).

### En quoi consiste le suivi ?

Bien entendu, il n'est pas envisageable de suivre toutes les parcelles des 3000 hectares de prairies dans le cadre de cette étude. Il s'agit donc de suivre les placettes qui ont été déterminées lors des suivis précédents (suivi réalisé tous les 3 à 4 ans), en les retrouvant à l'aide d'un GPS.

Un relevé de végétation est réalisé sur chaque placette. Il prend la forme d'un inventaire de l'en-

semble des espèces végétales présentes. Pour chaque espèce, un coefficient est ensuite attribué selon son abondance ou selon son pourcentage de recouvrement. On peut dès lors comparer les données avec les campagnes précédentes et ainsi dégager une tendance générale sur l'état de conservation des prairies du site.

D'autres suivis ont également lieu cette année, notamment celui des oiseaux sur les sites 209 et 210 (par le Regroupement des Naturalistes Ardennais) et celui des poissons sur le site 43 (par la Fédération de Pêche 08). Un bilan de ces suivis sera disponible en fin d'année.



L'animation des 6 sites Natura 2000 de la 2C2A est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Champagne-Ardenne avec le FEDER



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST

### Contactez-nous !

Aurélien MUSU  
 Coordinateur Natura 2000  
 03 24 71 59 93  
 06 37 73 33 18

## Ma Haie pour les hérissons : tous impliqués !

Il y a tellement à faire pour préserver la biodiversité... en tant que simple citoyen, on ne sait pas toujours par où commencer ! Après Chouettes Vergers 2012-2014, votre Communauté de Communes a imaginé une nouvelle opération dans laquelle chacun pourra s'impliquer. Au programme : plantation de haies, de fruitiers et aménagements pour la faune sauvage.

Les haies font partie de nos paysages, et concourent à les structurer. Ce que l'on sait moins, c'est qu'il s'agit de véritables corridors écologiques pour des animaux comme les hérissons, les chouettes chevêches, les pies-grièches, les faucons, les mésanges, les chauves-souris, les coccinelles...

**Les haies sont les autoroutes des animaux !** Lorsqu'elles sont connectées, elles permettent à la faune auxiliaire de se déplacer en sécurité (éviter les prédateurs).

**Les haies sont des sites de reproduction pour de nombreuses espèces.** Elles sont donc précieuses pour assurer leur survie.

**Les haies sont un garde-manger** Les animaux y trouvent pollen, nectar, fruits, insectes...

**Les haies sont des aires de repos :** de nombreuses espèces s'y abritent en cas de besoin, et s'y reposent.

**Les haies sont nos alliées !** Bien choisies et bien positionnées, elles contiennent tout ce qu'il faut pour éviter l'utilisation des herbicides et des insecticides.

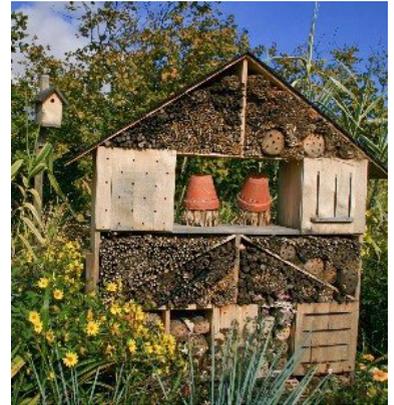
Baptisé « Ma haie pour les hérissons », l'opération de revalorisation des haies et de la faune associée de l'Argonne Ardennaise va durer jusqu'en 2021.



**Dès septembre, faites votre choix !**

Surveillez bien votre boîte aux lettres en septembre : vous y trouverez une brochure complète sur l'opération « Ma Haie pour les hérissons ».

A l'intérieur, nous vous proposerons une large sélection de plants et des idées de kits pour créer une haie champêtre, une haie buissonnante ou encore une haie ripisylve (bordant les milieux aquatiques). En fonction de la surface disponible sur votre terrain, vous pourrez choisir une solution sur-mesure. Nous vous conseillerons également des aménagements pour la faune sauvage : gîtes à hérissons, à chauves-souris, hôtels à insectes, nichoirs pour oiseaux...



Tous les matériels et les plants d'arbres seront proposés par la Communauté de Communes à tarif avantageux, grâce aux subventions de la région Grand Est. Votre commande sera disponible au moment idéal pour les plantations, mi-novembre. En complément, des animations scolaires et formations à la plantation, à la taille et à la greffe seront proposés.

La même opération sera rééditée en 2020-2021, dans la limite des financements disponibles.



**Contactez-nous !**

Élodie HOUPEMANS  
Coordinatrice Trame Verte et Bleue  
03 51 50 70 06  
tvb@2c2a.com



Nous vous invitons à participer aux permanences-conseils organisées par Elodie HOUPEMANS, coordinatrice de l'opération, accompagnée par un professionnel en arboriculture :

- Samedi 21 septembre de 9 h à 12 h à Grandpré (salle des Berceaux)
- Samedi 21 septembre de 14 h à 17 h à Monthois (salle Benet)
- Samedi 28 septembre de 9 h à 12 h à Le Chesne (mairie)
- Samedi 28 septembre de 14 h à 17 h à Buzancy (mairie)
- Samedi 5 octobre de 9 h à 12 h à Vouziers (siège de la 2C2A)
- Samedi 5 octobre de 14 h à 17 h à Machault (mairie)

## Comprendre sa facture d'enlèvement des ordures ménagères

Vous recevrez prochainement la facture pour l'enlèvement des ordures ménagères pour le premier semestre 2019. Pour bien la lire et bien la comprendre, retrouvez ici en un coup d'œil la cartographie des informations essentielles.

A noter : les informations relatives aux divers moyens de paiement, renseignements, réclamations et difficultés de paiement se trouvent au dos de votre facture.

### Vos références de facturation

A rappeler pour toute correspondance.

### Coordonnées de la Trésorerie

Retrouvez ici leurs coordonnées complètes pour les contacter ou vous y rendre.

### Date de l'émission de la facture

### Adresse de production

Il s'agit du lieu où vous produisez les déchets. Il peut s'agir de votre résidence principale, secondaire ou professionnelle.

### Numéro de la puce électronique du bac

Des échanges de bac peuvent parfois se produire, vérifiez que le numéro présent sur le côté de votre poubelle correspond bien au numéro inscrit dans ce cadre.

### Forfait annuel

Uniquement pour les usagers en résidence principale.

### Levées effectuées depuis le début du semestre

Données à titre indicatif, elles permettent de savoir combien de levées ont déjà été effectuées.

### Référence de la délibération fixant le montant de la redevance

Cette délibération est votée en Conseil communautaire chaque année. Elle est accessible sur le site internet de la collectivité, rubrique «actes administratifs».

### Vos coordonnées bancaires

Vérifiez-les, en particulier si vous avez signalé un changement de compte bancaire depuis la dernière facture. En cas de changement, un nouveau RIB est à envoyer avec le TIP au Centre d'encaissement et à la Communauté de communes.



**Communauté de Communes Ardennaise**  
Service Environnement 44 -46  
08400 VOUZIER  
Tél : 03 24 30 55 71 - 0

**Référence de facturation :**  
Code usager : 444  
Facture n° : 55555  
Type d'usager : PARTICULIER  
Siret : 0

**Trésorerie :**  
Trésorerie du Vouzinois  
86 rue Gambetta  
08400 VOUZIER  
Tél : 03 24 30 26 83 / Mail : t008064@dgfip.finances.gouv.fr

**Date de la facture : 28/08/2018**

REDEVANCE ORDURES MÉNAGÈRES		
Adresse de production	Service	P
DURAND Pierre 1 RUE DES ARBRES  08250 AUTRY (Résidence principale) Bac n°CAA1122333	Accès aux déchèteries (1 pers)	du 01
	Gestion administrative	du 01
	Prise en charge du tri (1 pers)	du 01
	Accès au service de collecte OM	du 01
-	Forfait levées (13/an)	du 01
-	4 levées depuis le 1er janvier	du 01

M. Francis SIGNORET, PRÉSIDENT DE LA 2C2A  
**TITRE EXECUTOIRE** en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire aux dispositions du décret n°66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.  
Conformément à la délibération n°DC2017/120 du Conseil Communautaire xant les montants de la redevance ordur

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous êtes bien sûr au droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.  
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Vous signez et vous autorisez pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU
SIGNATURE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire  
IBAN : FRXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
TITULAIRE DU COMPTE : PIERRE DURAND

00000000000 PIERRE DU  
###  
123456789123 123400000



## Un aide-mémoire pour respecter les consignes de tri

Finies les erreurs de tri ! Ce panneau récapitulatif est en cours d'installation près des Points d'Apport Volontaire (conteneurs présents dans chaque commune du territoire). Désormais, en cas de doute, reportez vous au panneau ou conservez cette page à la maison.

### En Argonne Ardennaise, pour bien recycler, il faut bien trier !



Ici, au **Point d'Apport Volontaire**, je dépose les **emballages, le papier et le verre** !

Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés, aplatis, non imbriqués et non déchiquetés.



Bouteilles et flacons en plastique



Films



Sacs et sachets



Barquettes



Bouteilles



Pots et bocaux



Pots et boîtes



Papiers, journaux, magazines



Emballages en carton



Briques alimentaires



Emballages en métal



Capsules, couronnes, bouchons et couvercles



Sacs poubelle noirs **INTERDITS** dans les conteneurs

Bien trier, c'est bon pour la planète et pour votre budget ! Le coût des erreurs de tri augmente le montant de la redevance.



### Déchèterie



Vêtements chaussures



Casseroles Poêles



Jouets



Mobilier



Appareils électriques



Piles



Bidons huile moteur



Bois



Cordes



Bâches



Tuyaux d'arrosage



Tuyaux PVC



Gaines électriques



Gaines PVC



Laine de verre



Plaques de plâtre



Pots de peinture



Lambris PVC



Parquet flottant



Papier peint



Moquette



### Composteur ou Déchèterie



Épluchures



Tonte Feuilles



Branches Taille



Marc de café



Dosettes souples



Mouchoirs en papier



### Bac Ordures Ménagères



Ordures ménagères



Sacs d'aspirateur



Viande et poisson



Litière de chat



Couches



Lingettes



Cotons-tiges



Brosses à dents



Rasoirs et lames



Vaisselle plastique



Vaisselle cassée



Éponges



Mégots de cigarette



Ampoules halogènes



Stylos et feutres



Cassettes, cd, dvd

Un doute, une question ?  
Service Environnement  
03 24 30 55 71



© Photos : Valodea, Eco-emballages, 2C2A, Pixiere, Freepik.

L'Argonne Ardennaise assure la gestion locative de 22 maisons et appartements (du T1 au T7) appartenant à ses communes membres. Quatre de ces logements sont actuellement disponibles :



**Exermont** (Loyer : 485 € + 12 € de charges/mois pour l'entretien VMC et fosse septique)

Maison mitoyenne de 97 m<sup>2</sup>. RDC : entrée, séjour, cuisine, WC, rangement.

Étage : 2 chambres, WC, salle de bain. Jardin à l'arrière.

Chauffage électrique et tubage pour installer un poêle à bois ou granulé.

Classe énergétique : F, GES : B.



**Belleville-et-Châtillon-sur-Bar** (Loyer : 530 € + 20 € de charges pour l'entretien de la chaudière, de la fosse septique et de la VMC.)

Appartement (T5 /131 m<sup>2</sup>). RDC : salon/salle à manger ouvert sur la cuisine, WC. A l'étage : 4 chambres, salle de bain et WC. Jardin à l'arrière du bâtiment à partager avec les autres locataires.

Chauffage au gaz + tubage pour l'installation d'un poêle à bois ou granulé.

Classe énergétique : C, GES : C.



**Terron-sur-Aisne** (Loyer : 590€ + 20€ de charges pour l'entretien de la chaudière, la VMC et la fosse septique.)

Appartement (135m<sup>2</sup>) à l'étage de la mairie. RDC : couloir donnant accès au terrain clôturé. A l'étage : cuisine, séjour, WC, 2 chambres et salle de bain.

2ème étage : mezzanine et 2 chambres.

Chauffage : gaz en cuve. Ventouse pour installation d'un poêle à granulé.

Classe énergétique : C, GES : D.



**Grivy-Loisy** (Loyer : 585€ + 20€ de charges pour l'entretien de la chaudière, la VMC et la fosse septique.)

Maison (T4/121 m<sup>2</sup>). RDC : salon/salle à manger ouvert sur cuisine, WC. A l'étage : 3 chambres, salle de bain avec baignoire et WC. Terrain clôturé.

Chauffage : gaz en cuve. Ventouse pour installation d'un poêle à granulé.

Classe énergétique : D, GES : C.

## Amélioration de l'habitat : les aides de l'Argonne Ardennaise

Deux aides sont proposées aux propriétaires qui souhaitent effectuer des travaux pour rénover leurs habitations sur le territoire.

### Habiter mieux en Ardennes

Pour qui ? Propriétaires occupants, bailleurs ou copropriétés.

Pour quels travaux ? Amélioration énergétique, adaptation du logement pour le maintien à domicile, mise aux normes de logements dégradés.

Quelles aides ? Des conseils gratuits et personnalisés, des aides financières (de l'Agence Nationale de l'Habitat, de la région Grand Est et de la Communauté de Communes, sous conditions\*), des prêts incitatifs et des avantages fiscaux.

### Dispositif Toitures-Façades

Pour qui ? Propriétaires occupants et non occupants (hors personnes morales) effectuant des travaux de rénovation de leur habitation principale.

Pour quels travaux ? Réfection de la toiture et ravalement de façade\*.

Quelles aides ? Subvention maximale de 1 500€, sous conditions de ressources\*.



\* Afin de connaître les travaux éligibles et les conditions d'attribution des subventions, contactez le service Habitat de la Communauté de Communes. **DANS TOUS LES CAS, NE COMMENCEZ PAS LES TRAVAUX AVANT DE DEMANDER CES AIDES !**



### Contactez-nous !

Caroline GUTKNECHT  
Gestionnaire Habitat  
03 24 30 23 94

# Une équipe au service du territoire et de ses habitants

## Siège administratif

Ouvert du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 13h30 - 17h00

Directeur Général des Services : Léo MAKSUD

Directrice Générale Adjointe : Karine ODIENNE

Directeur Général Adjoint : Fabien GUICHARD

44-46 rue du Chemin Salé - 08400 VOUZIERS - 03 24 30 23 94 - [www.argonne-ardennaise.fr](http://www.argonne-ardennaise.fr)



## Déchets ménagers

Facturation, bac poubelle, conseils sur le tri, prévention...

Mathieu SANTERRE, Justine CHARDIN  
Tél. 03 24 30 55 71

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 1<sup>ER</sup> AVRIL AU 31 OCTOBRE

#### DÉCHÈTERIE DE VOUZIERS

Ouverte du lundi au vendredi : 9h - 11h50 et 14h - 17h50  
Samedi : 9h - 11h50 et 13h - 16h50  
(fermée le jeudi matin)

#### DÉCHÈTERIE DE BUZANCY

Ouverte le lundi : 13h30 - 19h et le samedi : 9h - 12h les  
27/07, 10/08, 24/08, 07/09, 21/09, 05/10 et 19/10

#### DÉCHÈTERIE DE MACHAULT

Ouverte le mardi : 13h30 - 19h et le samedi : 14h - 17h les  
27/07, 10/08, 24/08, 07/09, 21/09, 05/10 et 19/10

#### DÉCHÈTERIE DE BAIRON ET SES ENVIRONS (LE CHESNE)

Ouverte le mercredi : 13h30 - 19h et le samedi : 9h - 12h  
les 20/07, 03/08, 17/08, 31/08, 14/09, 28/09, 12/10 et 26/10

#### DÉCHÈTERIE DE GRANDPRÉ

Ouverte le jeudi : 13h30 - 19h et le samedi : 14h - 17h les  
20/07, 03/08, 17/08, 31/08, 14/09, 28/09, 12/10 et 26/10

#### DÉCHÈTERIE DE CHALLERANGE

Ouverte le vendredi : 13h30-19h et le samedi : 14h-17h  
les 27/07, 10/08, 24/08, 07/09, 21/09, 05/10 et 19/10

[www.argonne-ardennaise.fr](http://www.argonne-ardennaise.fr)

Services à la population > déchets ménagers



## Relais d'assistantes maternelles

Liste des assistantes maternelles agréées, informations sur le contrat de travail, ateliers d'information, animations...

Annie DEMISSY - Tél. 03 24 30 23 94 - Permanences :

Lundi et Mercredi : 13h30 - 16h30 - Vendredi : 9h00 - 12h00

Permanences physiques uniquement sur RDV



Maison  
de services  
au public



## Maison de services au public

Aide aux démarches administratives

### AU CPR À VOUZIERS

Du lundi au vendredi de 8h30 - 12h00 et 13h30-17h00

### SERVICE ITINÉRANT (À LA DEMANDE)

Tous les après-midis de 13h00 à 17h00

Claudie TURK - Céline LALANDE

Tél. 03 24 30 47 67



## Habitat - Logements

### SUBVENTIONS HABITER MIEUX

Rénovation, amélioration de l'efficacité énergétique

### AIDES TOITURES-FAÇADES

### LOGEMENTS À LOUER

La 2C2A gère un parc de 22 logements communaux

Caroline GUTKNECHT - Tél. 03 24 30 23 94



## Parc Argonne Découverte

Tous les jours (même fériés) de 10h à 18h

08250 OLIZY-PRIMAT - Tél. 03 24 710 738

[parc-argonne-decouverte.fr](http://parc-argonne-decouverte.fr)



## Natura 2000

Aurélien MUSU

Tél. 03 24 71 59 93



Argonne  
en Ardenne

[Office de Tourisme]

Juillet-août : du lundi au samedi, 10h - 12h30 et 13h30 - 18h  
Septembre : fermé le lundi

10 place Carnot à Vouziers - Tél. 03 24 71 97 57

[www.argonne-en-ardenne.fr](http://www.argonne-en-ardenne.fr)

## Office de Tourisme Argonne en Ardenne



## Développement économique

PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES, ZONES D'ACTIVITÉS,  
ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

Terrains à vendre, locaux professionnels à louer,  
aide au montage de projets, dispositifs d'aide

Germain HERBINET - David MAUGER

Tél. 03 24 30 23 94